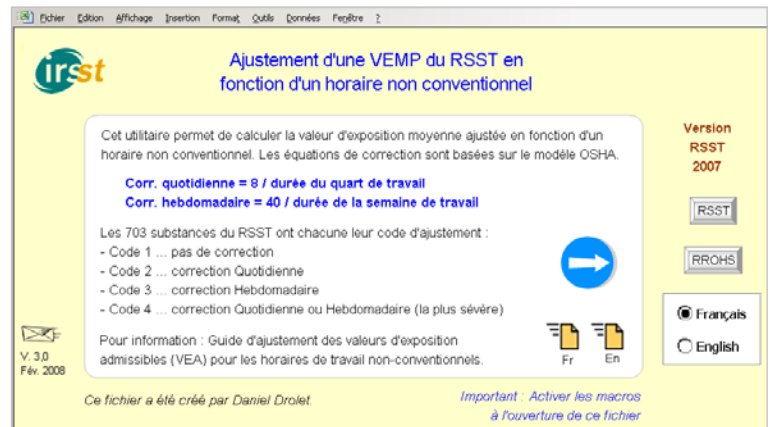


## Guide et utilitaire pour l'ajustement des VEMP en fonction des horaires de travail non conventionnels : mise à jour avec le RSST 2007

Les travaux rendus nécessaires à la suite des modifications de l'annexe 1 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail 2007 ([RSST](#)) se poursuivent. La troisième version du *Guide d'ajustement des valeurs d'exposition admissibles en fonction des horaires de travail non conventionnels*, vient tout juste d'être complétée. Le document est actuellement en ligne sur le site Web de l'IRSSST à l'adresse suivante :

<http://www.irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSSST/T-21.PDF> . Rappelons que les valeurs d'exposition moyenne

pondérée (VEMP) de l'annexe 1 du RSST doivent dans certains cas être ajustées à la baisse pour des travailleurs ayant un horaire de travail non conventionnel. Le type d'ajustement dépend des propriétés toxicologiques de la substance en cause. Une valeur d'exposition moyenne ajustée (VEMA) est alors calculée et doit alors servir dans le calcul de l'indice Rm pour l'application de l'équation concernant l'exposition quotidienne à plusieurs substances, et aussi comme valeur de référence après que le calcul de l'exposition quotidienne à une substance ait été effectué.



C.A.S.		Acétate d'éthylglycol	
Horaire quotidien	12	Code d'ajustement	4
Horaire hebdomadaire	48	Facteur d'ajustement	0,667
VEMP		VEMA	
ppm	5	ppm	3,33
mg/m <sup>3</sup>	27	mg/m <sup>3</sup>	18
f/cc			

L'outil informatique permettant d'appliquer le *Guide* et de calculer la VEMA pour une substance donnée a également été mis à jour. Il est disponible en version bilingue qui est en fait un fichier Excel qu'il faut télécharger sur son ordinateur. Cette version est accessible sur la page Web suivante :

[http://www.irsst.qc.ca/fr/\\_outil\\_100011.html](http://www.irsst.qc.ca/fr/_outil_100011.html)

Pour les utilisateurs du SISAT du MSSS, l'information concernant la mise à jour des codes d'ajustement pour les substances modifiées du RSST 2007 et les nouveaux codes d'ajustement pour les nouvelles substances a été transmise à la fin de janvier. Ces changements sont intégrés incessamment dans le logiciel SISAT.

Daniel Drolet, chimiste  
Services et expertises de laboratoires

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le [SAC-Labo](#), (514) 288-1551 poste 315  
Édition de janvier 2008 par l'équipe du service à la clientèle de l'IRSSST